

Accueil > Économie



Réservé aux abonnés

Pourquoi les fonctionnaires ont à nouveau moins travaillé que les salariés du privé en 2023

Par Louise Darbon

Publié hier à 15h53, mis à jour à 16h01

[Copier le lien](#)



Si l'écart se réduit, les agents publics ont tout de même travaillé 66 heures de moins l'année dernière.

L'écart se réduit mais il demeure. En 2023, une fois encore, les agents de la fonction publique ont moins travaillé que les salariés du secteur privé. Alors que la question de l'absentéisme des fonctionnaires est revenue sur le devant de la scène cet automne - à la faveur de l'annonce d'un grand plan de lutte par le ministre de la Fonction publique -, une récente note publiée sur le site Fipeco détaille le décalage qui persiste entre public et privé en la matière.

S'il a certes tendance à s'amenuiser depuis 2020, l'écart de temps de travail entre le privé et le public est toujours de 3,9%. Sur l'année 2023, les agents publics - à l'exclusion des enseignants dont la durée de travail est complexe à calculer - ont travaillé 1632 heures en moyenne, selon les données du rapport annuel sur l'état de la fonction publique publié en novembre. Alors que l'enquête emploi menée par l'Insee chaque année révèle que les salariés du secteur privé ont, eux, travaillé 1698 heures en moyenne. Si le différentiel est au global de 66 heures entre les deux secteurs, il existe également des différences selon les versants de la fonction publique. Le temps de travail annuel global des agents publics est en effet tiré à la baisse par les agents de la fonction publique territoriale, dont la durée de travail à l'année est légèrement inférieure aux 1607 heures légales, souligne Fipeco. Les agents hospitaliers et d'État travaillent, eux, un peu plus que la durée légale.

Dans le détail, les agents publics travaillent en fait en moyenne autant à l'échelle chaque semaine que les salariés du privé. Les fonctionnaires de l'État travaillant même légèrement plus chaque semaine que dans le privé, alors que les fonctionnaires territoriaux, de leur côté, travaillent un peu moins.

À lire aussi | *«Un gâchis humain et financier» : l'absentéisme des agents de la Ville de Paris sous le feu des critiques* 🗨️

C'est donc davantage à l'échelle de l'année que se dessine la différence entre le privé et le public, les fonctionnaires bénéficiant de plus de congés payés et de RTT que les salariés du privé. Ainsi, alors qu'en 2023, les salariés du privé ont bénéficié de 26 jours de congé ou RTT, les agents de la fonction publique d'État en ont pris 37 - une bonne part étant des RTT compensant une durée hebdomadaire de travail habituellement plus élevée -, les agents territoriaux 30 et les fonctionnaires hospitaliers 27.

Entre les jours de congé, de RTT et leur durée de travail hebdomadaire, ce sont donc bel et bien les agents territoriaux qui font figure de mauvais élèves puisqu'ils ont une durée annuelle de travail inférieure à la durée légale. En 2016, la Cour et les chambres régionales des comptes repéraient ainsi 103 collectivités au sein desquelles la durée de travail n'excédait pas les 1562 heures annuelles, bien loin des 1607 légales. Un décalage dû notamment à des autorisations d'absence accordées selon les territoires, tels les «*jours du maire*», ou des congés pour événements familiaux.

Un absentéisme plus fort

Alors que la loi de transformation de la fonction publique de 2019 prévoyait une harmonisation de ces autorisations d'absence et la fin des régimes dérogatoires, la Cour des comptes souligne dans un bilan d'étape publié en 2023 que «*la problématique de l'harmonisation du temps de travail dans la fonction publique demeure et semble connaître des phénomènes de résistance quel que soit le versant de la fonction publique concernée*». En janvier 2024, elle a de nouveau fait les gros yeux en pointant du doigt une durée annuelle de travail à temps complet des agents non enseignants des universités égale à 1467 heures, soit quelque 140 heures de moins que la durée légale. Et ce, malgré un premier rappel à l'ordre.

Des lors qu'on évoque le temps de travail, la question de l'absentéisme est régulièrement remise sur le tapis. Notamment parce que, dans la fonction publique, les agents sont davantage absents que dans le privé. 5,3% des fonctionnaires ont été absents pour raison de santé en 2023 contre 4,8% des salariés du privé. Qui plus est, la durée d'absence est également plus importante chez les agents publics, qui ont été en arrêt en moyenne 12 jours l'année dernière contre 10,3 jours pour le privé. Un écart qui s'est néanmoins réduit, passant de 2,8 jours en 2022 à 1,7 jour en 2023. Là encore, les agents territoriaux sont sur la première marche du podium puisque 6,6% des fonctionnaires employés dans les collectivités ont été absents en 2023 pour une moyenne de 14,7 jours.

Si le ministre Guillaume Kasbarian a voulu s'attaquer au problème en proposant dans le projet de loi de finances pour 2025 un allongement du délai de carence et une baisse du remboursement des arrêts à 90%, la censure l'a coupé dans son élan. Une bonne nouvelle pour des syndicats de fonctionnaires vent debout contre une mesure jugée «stigmatisante». Alors même qu'ils dénoncent les mauvaises conditions